COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2008

Le 22 Mai 2008, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, en vertu d'une convocation adressée le 16/05/2008.
PRESENTS : THIEBAUD Dominique – DELANNE Jean-François – FOUCHAULT Xavier – GOURIET Bernard - MASSOTTE Philippe – PERNOT Michel - GAY Marie-Claude – MOUSSUS Aleth – PRODHON Fernand – THOMAS HENRI - VAUTHRIN Patrick

MOTION RELATIVE AU MAINTIEN A LANGRES DU DETACHEMENT DE LA 15ème BASE DE SOUTIEN DU MATERIEL (B.S.M.A.T)

CONSIDERANT,

- d'une part l'objectif de maîtrise et d'optimisation de la dépense publique fixé par la « Révision générale des politiques publiques »,
- d'autre part que nous sommes dans l'attente de la parution du Livre blanc sur la Défense, du débat parlementaire et du vote de la loi de programmation militaire.

RAPPELANT,

- d'une part que sur le plan géographique le détachement de Langres présente l'avantage d'être situé de façon centrale par rapport aux autres implantations militaires intervenant dans les domaines de l'électronique et de l'informatique que sont Bruz (Ille et Vilaine), Nouâtres (Indre-et-Loire) et Gresswiller (Bas-Rhin).
- d'autre part que sur le plan de la technicité ce site est un maillon indispensable au bon fonctionnement de l'ensemble de la chaîne opérationnelle : il est performant et reconnu pour l'expertise de son personnel qui s'est adapté à toutes les générations de postes de transmission et peut par conséquent intégrer de nouvelles technologies,

CONSTATANT que l'Etat s'est engagé à mener dans le département des actions d'aménagement du territoire et de développement économique, dans le cadre de la loi de programmation du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs (site de Bure),
INSISTANT sur l'impact économique et social que provoquerait la disparition de 130 emplois dans une ville de 8 800 habitants et une communauté de communes de 15 000 habitants,
SOULIGNANT l'engagement de la ville de Langres à tout mettre en œuvre pour accueillir et loger de nouveaux personnels civils et militaires et leur famille, en complément de l'aide financière pour l'extension des bases militaires dans le département, proposée par le Conseil Général,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOURG,
SOUHAITE que le détachement de la 15ème base de soutien du matériel de Langres soit maintenu et que de nouvelles activités y soient développées dans les domaines de l'électronique et de l'informatique, en lien avec une base de défense dont le centre pourrait être situé à Chaumont-Semoutiers.

ATTRIBUTION DE GRATIFICATIONS

Par délibération du 1er Avril 2008, le Conseil Municipal a décidé de fixer les modalités d'attribution de gratifications.
Un courrier de Monsieur le Sous-Préfet, en date du 16/05/2008, informe le maire de l'illégalité de cette délibération, celle-ci n'étant pas assez précise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'annuler la délibération fixant les modalités d'attribution de gratifications.